

Direction des Espaces Verts et de l'Environnement

2018 DEVE 190 Dénomination « jardin Maudy Piot-Jacomet » attribuée à l'espace vert situé 8, rue des Suisses (14e).

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Il a été demandé qu'un hommage soit rendu à la psychanalyste et militante pour les droits des femmes en situation de handicap Maudy Piot-Jacomet en attribuant son nom à l'actuel jardin des Suisses, situé 8 rue des Suisses dans le 14e arrondissement. Cet espace vert d'une superficie de 3536 m² a été rénové et agrandi en 2017. Il est agrémenté de sophoras, de sorbiers et d'un érable champêtre. Des vivaces aux tons clairs illuminent l'espace.

La commission de dénomination des voies, places, espaces verts et équipements publics municipaux, qui s'est réunie le 11 juin 2018, a donné un avis favorable à cette demande.

Maudy Jacomet est née le 9 juillet 1940 à Hamrun dans l'île de Malte et décédée le 25 décembre 2017 à Paris. Elle est élevée par sa grand-mère maternelle, entre les Pyrénées-Orientales et le 15^e arrondissement de Paris. Sa vue commence à baisser très tôt et à l'adolescence on lui diagnostique une rétinite pigmentaire héréditaire.

Elle s'engage dans des études d'infirmière, ne pouvant briguer médecine du fait des conséquences de sa maladie. Elle n'exercera que peu de temps comme infirmière car sa vue continue à baisser. Elle opte alors pour une formation de kinésithérapeute. Elle exercera cette profession jusqu'au début des années 1970. Elle s'intéresse à la psychologie clinique et obtient un Diplôme d'Etudes Approfondies (DEA) en psychologie clinique et psychanalyse. Elle exerce alors auprès d'enfants hospitalisés, notamment de jeunes autistes, et d'adultes en cabinet.

Elle épouse en 1974 Alain Piot qui est gestionnaire de formation continue en entreprise et sociologue. Ils auront deux enfants, Manoël et Joanna.

Maudy Piot mène une réflexion, à partir de sa propre expérience et des récits de ses patients, sur l'aventure particulière de ceux qui perdent la vue progressivement. Pour son DEA, elle invente le concept de « perdant la vue » qu'elle distingue des qualificatifs d'aveugle ou de malvoyant. Elle publiera en 2004 un ouvrage intitulé « Mes yeux s'en sont allés. Variations sur le thème des perdant la vue ».

Elle se sent mal à l'aise dans les associations d'aveugles et malvoyants du fait de la maigre place accordée aux femmes dans ces structures. Elle construit alors avec son époux une approche pluri-handicaps où les femmes ont la parole. La première initiative du couple est un forum, organisé en novembre 2003 à l'Hôtel de Ville de Paris, intitulé « Femmes handicapées citoyennes », auquel participent un millier de personnes et dont la marraine est Lucie Aubrac.

Ce premier forum donne naissance à l'association Femmes pour le Dire, Femmes pour Agir (FDFA). Maudy Piot en devient la présidente-fondatrice, poste qu'elle occupera jusqu'à son décès en décembre 2017. Une équipe composée de femmes et d'hommes, handicapés ou non, forme le noyau actif et militant de l'association.

Pendant les 15 années de sa présidence, Maudy Piot mène un combat pour la pleine citoyenneté des femmes handicapées, quel que soit leur handicap, ou leur différence comme elle préfère dire, et contre la double discrimination dont elles sont l'objet, comme femmes et comme handicapées. Elle rejoint naturellement les courants féministes dont elle partage les combats.

À partir de 2010, son combat prend un tour nouveau. Constatant, lors d'un colloque consacré aux violences envers les femmes handicapées, que quatre femmes handicapées sur cinq ont été ou sont victimes de violences, elle met en place avec son association FDFA un service d'écoute téléphonique qui propose également un accompagnement (juridique, social, psychologique...) à ces femmes.

Elle était membre depuis 2015 du Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes (HCE). Maudy Piot aimait à dire : « Les femmes handicapées sont des citoyennes à part entière avant d'être handicapées. Le handicap n'est pas notre identité, il est dû aux hasards de la vie ».

Maudy Piot-Jacomet étant décédée depuis moins de cinq ans, il vous est proposé de déroger à la délibération du Conseil municipal en date du 23 décembre 1932 portant réglementation de la dénomination des voies de Paris, modifiée par la délibération du 9 décembre 1938, qui ne permet de donner le nom d'une personne à une voie publique parisienne qu'au minimum cinq ans après sa disparition.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris